



Changement dans les statuts d'une SAS communication à l'associé

Par Jean Marc

Bonjour

Je suis associé dans une SAS à 49% l'autre associé détenant 51% des parts. Ce dernier est aussi Président de la dite SAS.

Cette SAS avait son siège social à mon domicile

J'étais salarié mandataire de cette société mais pour une raison d'incompatibilité d'humeur, j'ai décidé de démissionner de mon poste de salarié et mon associé a émis l'idée de me racheter mes parts.

Il a entre temps, changé le siège social de la SAS (comme l'autorisait les statuts) et donc modifié les statuts.

J'ai appris cela fortuitement.

Ma question est donc la suivante: Lorsqu'une société modifie ses statuts ne doit-elle pas communiquer ce changement aux associés de la dite société et transmettre ces nouveaux statuts?

Merci pour votre réponse...

Par jury34

Bonjour,

Vous devriez trouver la réponse à toutes vos questions ici:

<http://sos-net.eu.org/societes/sas/sas.html>

Très cordialement